



## Politique de réservation - Pavillon Montreuil

- Avant de procéder à votre réservation, on vous recommande fortement d'**avoir vérifié la disponibilité de votre moyen de transport** (traversier, autobus ou avion).
- Pour être valide **votre réservation doit être effectuée soit en ligne, par courriel ou par téléphone directement avec les employés du Parc de Gros-Cap** aux coordonnées suivantes : <http://www.parcdegroscap.ca/fr/reservation.php>, [info@parcdegroscap.ca](mailto:info@parcdegroscap.ca) ou 1-800-986-4505.  
De plus, vous devez obtenir une confirmation écrite de cette réservation par e-mail.
- La réservation doit être faite **pour l'ensemble de votre séjour** (date d'arrivée et date du départ) sans quoi votre chambre ne pourra être garanti pour les journées subséquentes.
- Pour garantir votre réservation, on vous demande de fournir vos coordonnées, le nombre de personnes et **un dépôt par carte de crédit équivalent à 30% de la valeur totale** du séjour.
- Les séjours d'une (1) ou deux (2) nuits **doivent être payés en totalité** et sont **non-remboursables**.
- **En cas de modification de votre séjour :**
  - Si vous souhaitez réduire votre séjour, des frais de **15\$ par nuit retranchée** seront facturés.
  - Si vous souhaitez prolonger votre séjour, aucun frais ne s'applique.
- Le solde de votre séjour devra être payé le jour de l'arrivée.
- **En cas d'annulation, à plus de 60 jours** de votre arrivée nous conserverons **40 \$ de frais d'administration** et la balance du dépôt sera remboursée.
- À moins de 60 jours de votre arrivée prévue, il n'y a aucun remboursement du dépôt
- Il n'y a aucun remboursement possible suite au paiement complet du séjour (sauf pour cause de maladie grave ou d'accident).
- Pour les réservations de groupe, le dépôt est fixé à 50%. Ce montant est en tout temps non-remboursable. Et le paiement final du groupe devra être fait 30 jours avant l'arrivée.

- Les réservations peuvent être prises au maximum **deux (2) ans** avant la date du séjour prévu.
- Les réservations sont attribuées au premier à en faire la demande **et** sont conditionnelles à la réception du dépôt exigé.